VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

CONTENU ENTIER D'UN "HOME MAGNIFIQUEMENT MEUBLE.

No 3016 RUE BOURGOGNE.

A l'Encan, MERCREDI, le 20 Octobre, a 11 heures a. m.

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION DE HENRIETTA DORA OHL SMITH No 30 [illegible] Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A, conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté et signé à la Nouvelle-Orléans, Lne., le 27 septembre 1909, ordonnant à Harry W. Fitzpatrick, Encanteur, d'annoncer et de vendre après deux avis et avis d'après convention enregistrée [illegible] une partie de [illegible]

PIANO, PETITS MEUBLES, SALON, SALLE A MANGER, USTENSILES DE CUISINE DE TOUTE DESCRIPTION, LE TOUT EN BONNE CONDITION ET DE [illegible]

CONDITIONS — COMPTANT. PAS DE LIMITE OU RESERVE. DEPOT REQUIS.

WOODWARD & WOODWARD,
CARSTEN E. TORTIESEN, Avocats
Bureaux Bâtisse Maison Blanche
HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur
316 rue Carondelet
[illegible] sept—29—oct 3 10 17 20

Stern's Auction Company

ENCAN JUDICIAIRE

SUCCESSION DE ALBERT C. PHELPS

No 88 715—Cour Civile de District—Division A.

Le Contenu de la Résidence 3217 rue Colisée, consistant de Meubles et Effets Mobiliers,

MARDI, LE 5 OCTOBRE, A 11 HEURES A. M.

PAR STERN'S AUCTION CO. JACK H. STERN Encanteur MARDI, le 5 octobre, à 11 heures a. m., sur les lieux 3217 rue Colisée, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre de Cour signé le 4 septembre 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé.

Conditions—Comptant.

JACK H. STERN
Encanteur

Chas Rosen, avocat
Albert C. Phelps, administrateur.
26 sept—29—oct 3 5

Carrere & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—D'UN—

JOLI COTTAGE SIMPLE RETIRE DE LA BANQUETTE

—DANS LE—

PREMIER DISTRICT,

No 2526 Palmyre,

Entre les rues Rocheblave et Dorgenois.

JEUDI, LE 21 OCTOBRE, 1909, A MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

Mme Ruth Herbert, Femme de Charles Spicer, et al., vs les Mineurs Smith.

No 90,619 — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION B.

PAR CARRERE & KEENEY— Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 615 rue Perdido [illegible]—JEUDI le 21 octobre 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 2 septembre 1909, et signé en Cour ouverte le 10 septembre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant, faisant partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No [illegible] borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyre, désigné par le No 8, sur un plan dressé par A. Hémécourt, ancien voyer, le 29 juillet 1883 déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, par acte daté du 10 octobre 1857, et par le même numéro d'une copie de plan dressé par Arthur de Armas, voyer, du 7 mars 1870 [illegible] lot mesurant en face [illegible] 27 pieds 4 pouces de face à la rue Palmyre sur 108 pieds de profondeur.

Le immeuble consistent d'un joli cottage simple couvert en ardoise, retiré de la banquette, à un joli grillage en fer, contenant 5 chambres, vestibule, galerie, dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc., et portant le numéro municipal 2526 rue Palmyre.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et les frais de l'acte de vente pardevant Jas. Watt Duffy, notaire. L'acquéreur ne prendra possession du loyer que de la date de la signature de l'acte de vente et déposera avec l'encanteur 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur
Ed. J. Thilberger, Fred Andry, avocats.
21 sept—21 26—oct 5 10 17 18 19 20 21

Par Miltenberger & Hincks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE DE

Propriétés de Choix Bien Situées et Rémunératives

—DANS LES—

SECOND ET CINQUIEME DISTRICTS.

Nos. 732-734-738 RUE ST-LOUIS.

—ET—

Nos. 439-441 RUE SEGUIN.

SUCCESSION DE BONAVENTURE BERAUD.

No 88,282—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR MILTENBERGER & HINCKS —Ernest Miltenberger, Jr., Encanteur—Bureau No 235 rue Baronne.

IL sera vendu à l'encan, JEUDI, LE 7 OCTOBRE 1909, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Division C, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus [illegible] 49, la propriété comme suit décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, îlet No 63 borné par les rues Royale, St. Louis, Bourbon et Conti, lequel lot mesure soixante-neuf pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur et façade à la rue St-Louis de soixante-dix pieds tout en mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; lesdites bâtisses étant désignées par les numéros municipaux 732 738 de la rue St-Louis, étant la même propriété acquise par ledit Bonaventure Beraud par achat de Mme Aglaé Watrigant comme il est démontré par un acte passé pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le 17 juin 1874, enregistré en le Bureau des Transferts en cette dite ville, dans le livre 105 folio 842. Les améliorations comprennent la résidence à deux étages et la bâtisse à trois étages de l'encoignure, occupée comme une buvette, et aussi par la Southern Branch de la Star Lubricating Oil Co. Les dites bâtisses sont louées à bail à raison de $125 par mois. Les baux expirant le 30 septembre 1910.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le faubourg Duverge, sur la rive droite du fleuve Mississippi, Alger maintenant le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No Seize dans l'îlet No 7 (autrefois l'îlet No 21), compris dans les rues Seguin, Alix et Bouny et l'avenue Pelican (autrefois la rue Peter), d'après le plan fait par A. D. Hémécourt, voyer, le 18 mars 1844, et déposé en l'étude de Henry Paul Caire, ancien notaire en cette ville, comme plan No 22 du livre des plans No 4, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Seguin et Alix et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Seguin sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Alix; les bâtisses sur ledit terrain étant désignées par le numéro municipal 439 rue Seguin, étant la même propriété que ledit Bonaventure Beraud a acquise par achat de Mme Alice Koester comme il est démontré par un acte daté du 13 février 1907, passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire en cette ville, et enregistré dans le Bureau des Transferts en cette dite ville dans le livre 212, folio 503. Les améliorations comprennent la bâtisse à un étage avec bâtisse en bois dans le fond ayant deux étages occupée comme résidence et magasin. La bâtisse est louée $25 par mois sans bail.

CONDITIONS—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes d'Etat de 1909. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur doit déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication; pourvu que l'acquéreur ait l'option, s'il est déclaré au moment de l'adjudication, de payer un tiers au comptant et la balance du prix en deux paiements égaux représentés par billets à recevoir tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans respectivement de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de sept pour cent par an de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant se faire responsable pour payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets ou n'importe quelle part de cela et de tenir la propriété assurée et de transférer les polices d'assurances au porteur dudit billet ou desdits billets jusqu'au paiement final; l'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité et paiement desdits billets et intérêt, ainsi que les frais d'avocats et les primes d'assurance, etc., devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer les baux sur les propriétés Nos 732 738 rue St Louis. L'acte de vente devant être passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire à la Nouvelle-Orléans.

ERNEST MILTENBERGER, JR.
Encanteur
Miltenberger et Hincks, 235 rue Baronne.
Carroll, Henderson & Carroll, avocats.
5 sept—5 12 19 26—oct 3 7

VENTES A L'ENCAN.

Freed & Co.

—o—

Succession de Edward G. Spöner

No 90,209 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. A.

a Résidence Simple à deux Etages en Bois,

No 922 Rue N. Rempart

Entre les Rues Presse et Montegut.

A l'encan, MERCREDI le 27 octobre 1909, à midi.

PAR FREED & CIE. A. A. Freed, Encanteur, à notre bureau [illegible]

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. A, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai la propriété ci-après décrite:

Un certain terrain ou lot de terre ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, faisant partie, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Montegut, Rempart, Bourgogne et Presse, désigné comme le No 1 sur un plan dressé par L. A. Gaux, daté du 9 mai 1841 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, anciennement notaire en cette ville, lequel lot mesure en mesure américaine quarante quatre pieds huit pouces de face à la rue Rempart sur trente et un pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être livrée au porteur des billets. L'acquéreur devant payer au dessus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1909 et de prendre possession des loyers de la date du passage de l'acte. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant F. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

James O'Connor, Stafford & Lambert, avocats pour l'Exécuteur.
26 sept—26—oct 3 10 17 24 27

ENCAN JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE
TERRAIN POUR BATIR RUE GAYOSO
Succession de Sylvia Harris, épouse de Coles Johnson.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E — No 84 580.
A l'encan le 6 octobre 1909.

PAR A. A. FREED, encanteur, à notre bureau 838 rue Gravier, en vertu d'un ordre signé le 16 août 1909 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 628, borné par la rue Gravier, l'avenue Tulane, et les rues Gayoso et Dupré, lequel lot de terre est désigné par le No 12 et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Gayoso sur 111 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et déposer 10 pour cent au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Rolla H. Tichenor, notaire aux frais de l'acquéreur.

FREED & CO., 838 rue Gravier.
7 sept—7 12 19 26—oct 3 6

Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX SPLENDIDES CARRES DE TERRE
Rues Général Taylor, Berlin, Rocheblave et Dorgenois.
Et avenue Caffin, rues Lamanche, Derbigny et Solidelle.

Succession de Mme A. E. Kuebel
No 88,731—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 19 octobre 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 13 septembre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Le splendide carré de terre situé dans le Sixième District de cette ville, et borné par les rues Général Taylor, Berlin, Dorgenois et Rocheblave, mesurant 300 pieds de face sur Rocheblave, 287 pieds 5 pouces 7 lignes de face sur Berlin, 280 pieds 8 pouces 4 lignes plus ou moins de face rue Dorgenois, environ 65 pieds six pouces sur une première ligne faisant face à la rue Général Taylor, de là, sur une ligne oblique le long de la rue Général Taylor, en coin de la rue Dorgenois 224 pieds 9 pouces 1 ligne étant la même propriété décrite en détail dans l'acte de vente à Joseph Kuebel, passé pardevant A. Hero Jr., notaire le 16 mars 1903, et est une vente des héritiers de C. W. Sperry.

Cette propriété est accessible par la ligne de chemin de fer de l'avenue Napoléon, et est située dans une partie de la ville qui s'améliore rapidement.

2. Un certain îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 516 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 14 avril 1870 et déposé parmi les registres de A. Ducatel, notaire, comme plan No 39 du livre des plans No 7, borné par les rues Derbigny, Solidelle, l'avenue Caffin et la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) composé de vingt-deux lots numérotés de 1 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit: le lot 1 formant l'encoignure de l'avenue Caffin et la rue Derbigny et mesurant trente et un pieds de face à l'avenue Caffin sur cent quarante pieds six pouces de profondeur et façade à la rue Derbigny. Les lots 2 à 11 inclusivement mesurant chacun trente et un pieds deux lignes de face à l'avenue Caffin sur cent quarante pieds six pouces de profondeur, le lot 11 formant l'encoignure de la rue Solidelle. Les lots 12 à 21 inclusivement mesurent trente et un pieds et deux lignes de face sur la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) sur cent quarante pieds six pouces de profondeur, le lot 12 formant l'encoignure de la rue Solidelle et le lot 22 formant l'encoignure de la rue Derbigny trente et un pieds de face sur la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) étant plus particulièrement décrite en l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 20 juin 1903, de R. Culotta à Jos. Kuebel.

Une occasion pour spéculation ou placement, certain de s'améliorer.

Conditions—1/3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans, 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication publique, toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix d'achat, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 sept—15 19 26—oct 3 10 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Frank Goethye

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 90,859—Division D — Attendu que Mme Wilhelmina Fried, veuve de feu Frank Goethye, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Goethye, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —Oscar Schrieber, avocat.
22 sept—22 26—oct 1

Succession de Mme Catherine Heidenheim.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 90,154 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par G. Ad. Blaffer, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. —Beck, Walshe & Beck, avocats.
25 sept—25 29—oct 4

VENTES A L'ENCAN

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOSEPH MORGAN

No 90 [illegible] Cour Civile de District, Div. C.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, maintenant absent en congé, je vendrai [illegible] No [illegible] le MERCREDI 6 octobre 1909, à 11 heures A. M.

Le contenu de la résidence consistant en meubles en chêne et bois d'acajou, meubles de chambre à coucher en bois de noyer, magnifique buffet en noyer, piano, table de centre, armoire en bois, [illegible] le tout presque neuf.

Conditions—Comptant. Sans limite.

WILL J. MORGAN, Encanteur.
Wm. V. Seeber, avocat.
28 sept—28—oct 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme MAGDALENA MEDARIS. No 87,046—Cour Civile de District, Division E.

Trois terrains désirables.

Troisième District, rue Mazant, entre les rues Rempart et St-Claude.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, daté et signé le [illegible] 1909, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 21 octobre 1909, la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Rempart, France, St-Claude et Mazant, désigné par les lettres S, T et U d'après un devis de voyer dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 7 octobre 1908, annexé à un inventaire pris par Wm. V. Seeber, notaire, le 17 septembre 1908; d'après ce devis lesdits lots ont contigus et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Mazant sur la même largeur dans le fond, et par une profondeur entre lignes égales et parallèles de [illegible] pieds de 6 pouces, et lesdits lots sont composés des lots 12, 13 et 14 sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 20 mai 1833, déposé en l'étude de Octave De Armas, ancien notaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a payable en un ou en un et deux ans, à crédit à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les actes devant contenir les clauses de non aliénation et à vente, et [illegible] 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1909 et déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix de la vente au moment de l'adjudication, les actes de vente devant être pardevant Wm. V. Seeber, notaire, aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN, Encanteur.
333 rue Carondelet.
A. J. Rosel, avocat pour la demanderesse. Zengel, Thomas & Suthon, avocats pour la 3rd District Savings Bank & Trust Co., tutrice pour le mineur.
[illegible] 21

Johness Realty & Investment Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Amélie Duffourc.

PAR JOHNESS REALTY & INVESTMENT CO.—Allen H. Johness, Encanteur—JEUDI, le 14 octobre 1909, à midi, il sera vendu à l'encan à mon bureau, No 927 rue Gravier.

JOLI COTTAGE

Simple et attrayant No 7830 rue Hickory, entre les rues Fern et Burdette, sur deux terrains, la maison consiste de galeries sur le devant et sur le côté, de 4 chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et chambre de bain avec amélioration sanitaire, hangar et écurie dans la cour.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en re Succession de Amélie Duffourc, Dossier No 88,331, daté et signé du 1er juin 1909, je ferai en vente à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, dépendances ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 222, borné par les rues Hickory, Burdette, Fern et Green, lesdits lots sont désignés par les numéros [illegible] sur un certificat ou devis de voyer daté du 29 janvier 1906 par D. E. Seghers et fils, voyers, et annexé à un acte de vente par Frederick Lambert à Mme Henry Te[illegible], passé le 26me jour de juillet 1906 pardevant Michel V. Dejan, un notaire en cette ville, d'après lequel dit devis les lots 7 et 8 mesurent chacun trente (30) pieds de face à ladite rue Hickory sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers (1/3) ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans devant être démontré par les billets de l'acquéreur, tirés à son propre ordre et par lui endossés, stipulant de porter intérêt au taux de sept (7) pour cent par an de leur date jusqu'au paiement final et le paiement de cela devant être garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ladite propriété jusqu'à paiement final dudit billet.

Les taxes pour l'an en courante 1909 contre ladite propriété devant être assumées par l'acquéreur, au dessus et en plus en montant de son enchère. Le transfert des assurances, et toutes autres clauses de sécurités de non aliénation devant être en l'acte de vente, par devant John J. Ward, notaire aux frais de l'acquéreur, dix (10 0/0) pour cent du prix d'achat devant être déposé avec Allen H. Johness, encanteur, pour lier la vente, au moment de l'adjudication.

ALLEN H. JOHNESS, Encanteur.
W. S. Hero, avocat.
14 sept—14 21 28—oct 5 12 14

Geo. M. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Charles Maumbourg et de Marie Moutes, son épouse.

No 89,467. Cour Civile de District.

JEUDI, le 7 octobre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre daté et signé le 3 septembre 1909.

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1560, borné par les rues Maurepas, Florida, Savage et Des Muriers ou Swamp et mesurant trente deux pieds de face à la rue Maurepas sur quarante huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan de Tanesse, voyer, du 5 juin 1801 et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, et déposer 10 pour cent du prix avec.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
5 sept—5 12 19 26—oct 3 7

LE LAIT

LAROLA

DE BEETHAM

Conserve la peau, la maintient toujours fraiche et la préserve des gerçures et des irritations.

Excellent pour le teint.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

A Armand [illegible] vs Mme Amelia L. Stewart, [illegible] Edwin J. Stewart vs Benjamin [illegible] [illegible] Cour Civile de District pour la Paroisse [illegible] ordonné en bloc à la rue [illegible] 617 à 621 rue St Joseph [illegible] JEUDI le 7 octobre 1909 [illegible] en vertu d'un ordre de l'Honorable [illegible] Cour Civile de District pour la paroisse [illegible] dans l'affaire intitulée [illegible] Stewart [illegible] Benjamin [illegible] possession [illegible] 1909 et adressé [illegible] J. L. Onorato, encanteur [illegible] à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 7 octobre 1909, la propriété ci-après décrite:

Deux [illegible] avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le [illegible] District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible] St-Joseph [illegible] Stewart, voyer, daté [illegible] annexé à un acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 28 février 1891, mesurant ensemble le lot F mesurant 22 pieds 7 pouces [illegible] de face à la rue St-Joseph [illegible] pieds 6 pouces [illegible] parallèles et est contigu [illegible] Le lot G mesurant 22 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces [illegible] Le lot G ayant un usage [illegible] côté le plus près de la rue St-Charles [illegible] pieds 7 pouces 4 lignes en argent [illegible] la rue St Joseph. Les bâtisses sur lesdits lots portant les numéros municipaux 617 [illegible] 621 [illegible] St Joseph.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans de crédit avec billets portant huit pour cent d'intérêt par an sur un quart de la portion du crédit et sept pour cent par an [illegible] sur les [illegible] quarts de la portion du crédit, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant A. Pioneer T. Cheron, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 ne portant aucun intérêt au moment de l'adjudication avec J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.
5 sept—5 12 19 26—oct 3 6

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Gorliel Brocture vs Mme A. Gavana et al.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 34 282—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, Joseph Riley, défendeur en cette affaire, je procéderai à vendre à l'enchère publique en face de la porte de la maison de Cour No 320 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 16 octobre 1909, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir: Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District dans l'îlet borné par les rues Howard, Liberté, Washington et Sixième, îlet 333, ledit lot mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Howard sur 190 pieds 9 pouces de profondeur désigné par le No municipal 832 rue Howard. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. —H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.
15 sept—15 19 26—oct 3 10 16

Joseph Rateau vs Alfred Smith.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No 40 402—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynn Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepot Nos 727 à 731, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI 5 octobre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire en mon bureau. Conditions, comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
Scott E. Beer, avocat pour le demandeur.
24 sept—24 30—oct 5

Charles Dittmar vs Mlle Ella V. Raynal.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 40 459—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division [illegible], je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux No 2700 rue Magazine, entre les rues Sixième et Septième, dans le Quatrième District de cette ville, le MARDI, 5 octobre 1909, 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: 2 Lampes, 2 Miroirs, 1 Banc, 1 Scène, 1 Centrale, 1 Paire de Rideaux, 1 Tapis, Cordon, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans —Geo. Montgomery, avocat pour le demandeur.
24 sept—24 30—oct 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joseph Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 90,851 — Division E. Attendu que Mme Cecilia Alexander, veuve de feu Joseph Lewis, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Lewis, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation des propriétés de cette succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — A. Guilbault, avocat.
23 sept—23 27—oct 2

Succession de Mme Barbara Sieurer

veuve par premier mariage de James Doyle et veuve par second mariage de Jean Baptiste.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 89 934—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le Rév. Louis Voss exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. (Oscar Schrieber, avocat.)
22 sept—22 26—oct 1

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCES JUDICIAIRES

Vente d'un intérêt [illegible] dans une succession de valeur

[illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible] paroisse d'Orléans—No [illegible] [illegible] District pour la paroisse d'Orléans [illegible] vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311, rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le [illegible] District de cette ville [illegible] 25 octobre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts du défendeur Robert J. Maloney et à la succession de sa mère, feue Mme Henriette Herbst, épouse de James H. Maloney, No [illegible] dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, son intérêt étant un septième de ladite succession comme un des héritiers de un des sept héritiers de la mère.

La propriété prise par Meyer S. Dreyfous, notaire, 3 septembre 1909, enregistré le 10 septembre 1909, No 90,480, Succession de Mme H. Maloney [illegible] C. Herbst. Argent en caisse $9,500.00.

Meubles et mobiliers au domicile de la défunte No 1220 rue Constantinople, Nouvelle-Orléans, $71.00; 13 actions du stock de la Lafayette Fire Ins Co $2,6 0; dix actions du stock de la Hibernia Bank & Trust Co à $525 par action $5,250.00.

10 actions communes du Stock N. O. Railways & Light Co., $ 050.

10 actions de Stock N. O. Land Company $2 [illegible].

1 billet de Mme Andrews $3 825.13.

Réclamation dans le procès de James H. Maloney vs Maison Blanche $2 000.

Procès [illegible] H. Maloney vs Mme H. Schwartz $13,500.

1. Un terrain borné par les rues Camp, Julia, St-Charles et St-Joseph ayant quarante deux pieds un pouces de face à la rue Camp, entre les rues Julia et St-Joseph sur 173 pieds de profondeur acte enregistré dans le livre 119 folio 18 $8,000.

2. Une moitié indivise de 3 terrains A, B, C, à un devis annexé à un acte d'achat 11 avril 1880, en îlet borné par les rues Joséphine, Magasin, Camp et St André, le lot A ayant quarante-sept pieds, neuf pouces quatre lignes de face à la rue Joséphine sur cent quatre-vingt-treize pieds, sept pouces, huit lignes sur le côté le plus près de la rue Magasin cent quatre-vingt-onze pieds, six pouces et quatre lignes sur le côté le du côté du lot B. Le lot B mesurant trente-huit pieds, onze pouces de face à la rue Joséphine sur cent quatre-vingt-onze pieds sept pouces et six lignes sur le côté du lot C. Le lot C mesurant dix neuf pieds sept pouces et six lignes sur le côté du lot B et cent quatre vingt-onze pieds deux pouces quatre lignes sur le côté près de la rue Camp acquis par J. H. Maloney de Henry Abraham, par acte passé pardevant J. Bendernagel, notaire, le 11 avril 1888, enregistré livre 124 folio 244, $5,500.

3. 2 terrains dans l'îlet borné par les rues Amelia, Peniston, Levée et Annunciation et Levée, No 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, sur un devis de D'Hemecourt du [illegible] février 1857, annexé à un acte [illegible] passé F. [illegible], notaire, 17 avril 1877, de la veuve de Frederick Wintz à Mlle Clara Ro[illegible] [illegible] le lot 11 ayant trente pieds de face à la rue Levée, trente pieds six pouces et deux lignes dans le fond et cent cinquante-deux pieds un pouce et cinq lignes de profondeur.

Le lot 13 ayant trente et un pieds, quatre pouces et deux lignes de face à la rue Levée, trente pieds six pouces et deux lignes de largeur dans le fond et cent trente-cinq pieds un pouce et cinq lignes du côté de division du lot 12 et cent trente neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur l'autre côté le plus près de la rue Amelia.

Le lot 14 formant l'encoignure des rues Levée et Amelia, a trente-deux pieds deux pouces de face à la rue Amelia, dix-neuf pieds six pouces et trois lignes de largeur dans le fond, quatre-vingt-treize pieds trois pouces de profondeur sur la ligne du lot 15, quatre-vingt quatorze pieds trois pouces et deux lignes à la rue Levée.

Les lots 15 à 23 inclusivement ont chacun quatre-vingt-treize pieds, trois pouces de profondeur par les façades suivantes à la rue Amelia.

Lot 15 vingt neuf pieds neuf pouces et quatre lignes.

Lot 16 trente pieds trois pouces et quatre lignes.

Lot 17 vingt neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Lot 18 vingt neuf pieds dix pouces et quatre lignes.

Lot 19 trente pieds et quatre lignes.

Lot 20 trente pieds trois pouces et quatre lignes.

Lot 21 vingt neuf pieds neuf pouces et quatre lignes.

Lot 22 trente pieds six pouces et quatre lignes.

Lot 23 trente et un pieds cinq pouces et quatre lignes.

Acte passé pardevant Morgan Gurley le 31 [illegible] 1899, enregistré livre 136, folio 10, $12,000.

4. Un terrain dans l'îlet 73 borné par les rues Joséphine, Chippewa, Jackson et Annunciation, étant une partie du lot 7 et formant l'encoignure des rues Joséphine et Annunciation, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine sur cent vingt pieds de face à la rue Annunciation — $[illegible]00.

5. Les lots 24 et 25 dans l'îlet 102 borné par les rues Annunciation, Joséphine, St André et Laurel. Le lot 24 formant l'encoignure des rues Annunciation et Joséphine et ayant quarante et un pieds deux pouces à la rue Annunciation sur cent pieds à la rue Joséphine quarante pieds onze pouces de largeur dans le fond. Le lot 25 mesurant trente pieds de face à la rue Annunciation sur cent pieds de profondeur, vingt-neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond. Acquis de James M. Conner le 14 mars 1905, enregistré livre 221 folio 312, $3,300.00.

6. Lot No 3 dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Rempart et Saratoga mesurant trente pieds de face à la rue Washington sur cent dix pieds, entre lignes parallèles, acte pardevant R. J. Maloney, livre 1[illegible] folio 52[illegible] $1,800.

7. Le lot A dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Laurel, Sixième et Washington Avenue ayant quarante deux pieds le face à la rue Annunciation, par cent soixante pieds sept pouces et une et 1/2 ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Washington, et cent soixante pieds sept pouces et deux lignes sur la ligne la plus près de la rue Sixième, acte pardevant R. J. Maloney, 26 mars 1902, enregistré livre 187, folio [illegible] $3,000.

8. Le lot 1 dans l'îlet borné par les rues Julia, Baronne, Girod et Carondelet mesurant trente et un pieds onze et cinq huitième de pouces de face à la rue Julia sur quatre vingt sept pieds dix et cinq huitièmes de pouces de profondeur et façade à la rue Baronne. Acte par devant Chs. Théard, notaire, 27 juillet 1896 en enregistré livre 161 folio 719 $9,000.

9. Le lot 10 dans l'îlet 166 borné par les rues Peniston, Constance, Laurel et Amelia ayant trente pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Peniston sur cent quinze pieds quatre pouces et cinq lignes. Acte pardevant R. J. Maloney 13 mars 1899. Enregistré livre 171, folio 242, $1,000.00.

10. Une moitié indivise du tout du lot 13 et dix pieds du lot 14, mesurant quarante pieds de face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds trois pouces. Acte pardevant R. J. Maloney, 20 avril 1899, enregistré livre 171, folio 353, $1,500.

11. Lots 20 et 21 dans l'îlet borné par les rues St-André, Camp, Chestnut et Joséphine, mesurant chacun trente deux pieds et un six ème de ligne de face à la rue St André sur cent vingt cinq pieds de profondeur $7,000.

12. Lot rue Dauphine et Iberville dans l'îlet borné par ces rues et Bourgogne et Canal, ayant vingt six pieds et deux pouces et deux lignes de face à la rue Dauphine sur cent vingt sept pieds dix pouces et deux lignes, acquis par acte pardevant Théo Guyol, notaire, 30 septembre 1880, enregistré livre 112, folio 786.—$20,000.

13. Un lot dans l'îlet borné par les rues Canal, Iberville, Dauphine et Bourgogne, étant la quatrième bâtisse de l'encoignure de la rue Iberville et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Dauphine sur cent vingt-sept pieds. Acte pardevant A. Hero, notaire 2me jour de mars 1880. Enregistré livre 112, folio 287, $25,000.

14. Lots 8, 9 et 10, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Camp, Jackson et Joséphine, et ayant chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Joséphine sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, le lot 8 formant l'encoignure des rues Camp et Joséphine. Acte de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, 17 avril 1873, livre 101 folio 720, $8,000.

15. Lot 25 dans l'îlet 27, borné par les rues Camp, Magasin, Joséphine et St André, ayant trente et un pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Camp sur cent six pieds six pouces et sept lignes et trente et un pieds dix pouces et trois lignes de largeur dans le fond. Contre-lettre Vic Leclerc, livre 322 folio 403—$1,600.

16. Lots 3 et 4 dans l'îlet borné par les rues Henry Clay, Calhoun, Annunciation et Tchoupitoulas ayant chacun trente deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Calhoun sur cent dix pieds, acquis par acte pardevant Morgan Gurley, 18 janvier 1892, en

---

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

[illegible] 411 [illegible] 20 [illegible]

La moitié indivise [illegible] paroisse d'Orléans appartenant à J. H. Maloney et toute moitié [illegible] Elizabeth C. Maloney, son épouse [illegible] vendue [illegible] par R. [illegible] J. Maloney.

Saisi dans l'affaire et dessus.

Conditions—Comptant [illegible] adjudication deux tiers [illegible] du prix d'achat.

LOUIS K. [illegible]
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
[illegible] avocat pour le demandeur.
[illegible] sept 1 8 15 22 27 [illegible]

AVIS AUX CREANCIERS

Frank C. Hoffmann vs Mme Lydia

[illegible] Emile A. Hoffmann

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 90 122 [illegible] Avis est par le présent donné [illegible] à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours [illegible] les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté [illegible] ne serait pas approuvé et homologué [illegible] conforme. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Dart & Kernan, avocats.
25 sept—25 29—oct 4

Fratonia Bank and Trust Co. vs American Marble and Granite Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 86 127—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par le Receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conforme audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Dart & Kernan, avocats.
25 sept—25 29—oct 4

Jones and Pickett, Limited versus R. McWilliams Ltd

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 86 705 — Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par William D. Seymour, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Morgan & Miller, avocats.
21 sept—21 28—oct 1

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Wilhelmina Bleker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 90,941 Division B. Attendu que Mme Wilhelmina Bleker Woodville, épouse de John A. Woodville, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécution testamentaire dative dans la succession de feu Wilhelmina Bleker, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Woodville et Woodville, avocats.
23 sept—23 27—oct 2

CHARTER

OF THE AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY — State of Louisiana, Parish of Orleans.

On this 27th day of the month of July 1909 before me, LYLE SAXON, a Notary public in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, personally came and appeared the undersigned parties and declared that they had hereby formed themselves into a corporation for the term of ninety-nine years from this date, under the name of the "American Finance and Investment Company of New Orleans, Ltd.", the domicile whereof shall be in the City of New Orleans in said State, and the purposes whereof shall be to finance deals in real estate, stocks, bonds and other securities, to borrow and lend money, to buy and sell property, real or personal, to act as trustee in bankruptcy or as receiver or liquidator of individuals and corporations, or as agent for corporations or individuals, to act as a depository, and to guarantee the value of property and accounts.

No Stockholder shall ever be held liable for any of the debts or obligations of said Company except to the amount that may be due by such stockholder for the unpaid balance of his subscription to the stock of said Company.

Citation and other process shall be served upon the President, and in his absence from the City upon the Secretary. The Capital stock shall be Five Hundred Thousand ($500,000.00) Dollars, divided into shares of One Hundred ($100.00) Dollars each payable in cash or its equivalent and the corporation shall begin business as soon as Three Thousand ($3,000.00) Dollars of the capital stock shall have been subscribed. The affairs of the corporation shall be managed by the Board of Directors composed of five stockholders, the first Board of Directors to hold office for five years and thereafter to be elected annually, by ballot on the first day of July of each year, or as soon thereafter as possible, each share of stock shall have one vote in all Stockholders' meetings to be cast in person or by proxy. The first Board of Directors will be composed of: Oliver J. Capdevielle, President; Archibald J. Douglas, Vice President; Francis W. Pike, Secretary and Treasurer; Ernest T. Florance and Philip L. Asher; and succeeding Boards shall elect officers from among their number. This charter may be amended or this corporation dissolved by a three fourths vote of the stock represented at a meeting, held after ten days notice in writing mailed to the stockholders and in case of dissolution the Board of Directors shall act as liquidators. The Board of Directors will have the power to adopt by laws for the general management of the affairs of the corporation, and can amend same at their pleasure.

Thus done and passed at my office on said date in the presence of competent witnesses who sign hereto with said appearers and me, Notary, after the reading of the whole.

(Original Signed)

FRANK MEHRHOFF,
L. ENNEMOSER,
FRANCIS W. PIKE,
ARCHIBALD J. DOUGLAS,
O. J. CAPDEVIELLE,
ERNEST T. FLORANCE,
PHIL. L. ASHER.
LYLE SAXON,
Notary Public.

I the undersigned, Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans, State of Louisiana, hereby certify that the above and foregoing charter of the "American Finance & Investment Company of New Orleans, Louisiana" was this day recorded in my office in book No 950, folio

(Signed) EMILE LEONARD,
Deputy Recorder.

Aug. 13, 1909.

Charbon PITTSBURG, ANTHRACITE, ALABAMA,

Coke de Gaz et de Fonderie,

W. G. COYLE & CO.,

337 Carondelet,

Phone Main 2126.

CHANTIER DE SUCCURSALE

4716 Magasin, coin Valence

1s sept—